



ETATS FINANCIERS 2016

بنك الخليج الجزائر
Gulf Bank Algeria



Approbation des résultats 2016

Rapport de certification 2016

Monsieur le Président ;

Conformément aux dispositions légales, notamment le code de commerce et la Loi sur la Monnaie et le Crédit, nous avons examiné les états financiers, joints au présent rapport, tels qu'établis par la Gulf Bank Algeria pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et comprenant :

- Le bilan Actif et Passif,
- Le hors bilan,
- Le compte de résultats,
- Le tableau des flux de trésorerie,
- Le tableau de variation des capitaux propres,
- L'annexe.

L'établissement des états financiers, conformément aux dispositions réglementaires, relève de la responsabilité de la Direction de la Banque. Notre responsabilité en notre qualité de Commissaires aux Comptes consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de vérifications conformément au Décret exécutif W 11-202 du 26 mai 2011, et aux normes d'audit généralement admises par la profession. Ces normes requièrent que l'Audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'erreurs ou d'anomalies significatives.

Il y a lieu de préciser que les comptes de la Gulf Bank Algeria ont été arrêtés conformément aux règlements et instructions de la Banque d'Algérie et au système comptable financier Algérien.

Nos contrôles ont donc consisté à examiner, sur la base de tests, les éléments justifiant les montants présentés dans les états financiers.

Notre audit nous a permis également d'évaluer les principes comptables appliqués et les estimations significatives faites par la Direction, ainsi que le respect de la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons effectué les tests et vérifications que nous avons jugés nécessaires pour l'accomplissement des normes de la profession et l'expression de notre opinion.

Compte tenu des résultats de ces travaux, nous estimons être en mesure d'affirmer que nos vérifications constituent une base raisonnable pour exprimer une opinion sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2016.

Rapport de certification 2016 (suite)

Opinion sur les états financiers de la Gulf Bank Algeria arrêtés au 31/12/2016

Aux termes des diligences effectuées, nous sommes en mesure de certifier que les comptes annuels, tels qu'ils vous sont présentés et annexés au présent rapport, avec un bilan totalisant à l'actif et au passif un montant de cent quatre-vingt-neuf milliards trois cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quatorze mille neuf cent vingt-huit Dinars Algériens (189.382.414.928,00DA).

Et un résultat bénéficiaire net de deux milliards six cent trente et un million sept cent quatre vingt douze mille neuf cent soixante dix sept Dinars et dix sept centimes Algériens (2.631.792.977,17 DA) sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la Gulf Bank Algeria au 31 Décembre 2016.

Les Commissaires aux Comptes

Ahmed LABANDJI

Ikhlef MESBAH


Mr LABANDJI Ahmed
Expert Comptable Diplômé d'Etat
Commissaire aux Comptes Agréé


Ikhlef MESBAH
Expert Comptable Agréé
Diplômé par l'Etat
Lotissement Benhaddadi N° 41
DAR DIAF - CHERAGA (Alger)
☎ 1 (02) 36-49-93

Etats Financiers 2016

ANNEXE N° 1 du bilan au 31/12/2016

Milliers de DA

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
1 Caisse, Banques Centrales, Centres des Chèques Postaux, Trésor Public	2.A.1	29 544 542	49 344 833
2 Actifs financiers détenus à des fins de transactions			
3 Actifs financiers détenus disponibles à la vente			
4 Prêts et créances sur les Institutions Financières	2.A.2	18 351 676	9 141 893
5 Prêts et créances sur la Clientèle	2.A.3	117 870 551	104 883 046
6 Actif détenue jusqu'à l'échéance	2.A.4	5 131 507	
7 Impôt courant Actif	2.A.5	1 372 832	1 273 345
8 Impôt différé Actif	2.A.6	164 383	147 638
9 Autres actifs	2.A.7	32 957	36 144
10 Comptes de régularisation	2.A.8	708 244	650 500
11 Participation dans les filiales les co-entreprise ou les entités associées	2.A.9	15 675	15 675
12 Immeubles de placement			
13 Immobilisations corporelles	2.A.10	15 989 552	11 698 836
14 Immobilisations incorporelles	2.A.11	200 495	185 601
15 Ecart d'aquisition			
TOTAL ACTIF		189 382 415	177 377 511

ANNEXE N° 1 du bilan au 31/12/2016

Milliers de DA

PASSIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
1 Banque Centrale, CCP		-	-
2 Dettes envers les institutions Financières	2.P.1	-	-
3 Dettes envers la clientèle	2.P.2	136 255 900	125 339 056
4 Dettes représentées par un titre	2.P.2	11 574 456	11 947 410
5 Impôts courants Passif	2.P.3	1 330 377	1 707 388
6 Impôts Différés Passif			
7 Autres Passifs	2.P.4	8 675 252	8 486 515
8 Comptes de régularisation	2.P.5	4 886 720	5 207 981
9 Provisions pour risques et charges	2.P.6	406 055	340 929
10 Subventions d'équipement autres subventions d'investissements			
11 Fonds pour Risques Bancaires Généraux	2.P.7	1 550 243	1 395 460
12 Dettes subordonnées			
13 Capital	2.P.8	10 000 000	10 000 000
14 Primes liées au Capital			
15 Réserves	2.P.9	1 000 000	1 000 000
16 Ecart d'évaluation			
17 Ecart de réévaluation			
18 Report à nouveau	2.P.10	11 071 620	8 324 337
19 Résultat de l'exercice	2.P.11	2 631 793	3 628 435
TOTAL PASSIF		189 382 415	177 377 511

ANNEXE N°1 BIS HORS BILAN au 31 12 2016

Milliers de DA

ENGAGEMENTS HORS BILAN		Note	31/12/2016	31/12/2015
A	A - Engagements Donnés		70 147 239	73 674 294
1	Engagements de Financements en faveur des institutions financières			
2	Engagements de Financement en faveur de la clientèle	3.HB.1	30 260 506	40 027 530
3	Engagements de Garantie d'ordre des institutions Financières	3.HB.2	29 368 063	21 322 557
4	Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.HB.3	10 518 670	12 324 208
5	Autres engagements donnés			
B	B - Engagements Reçus		13 522 302	14 087 778
8	Engagements de Financements reçus des institutions financières			
10	Engagements de Garanties reçus des institutions financières	3.HB.4	6 175 736	6 863 012
11	Autres engagements reçus	3.HB.5	7 346 566	7 224 766

ANNEXE N°2 COMPTE DE RESULTATS

Milliers de DA

ENGAGEMENTS	Note	31/12/2016	31/12/2015
1 Intérêts et produits assimilés	4.R.1	9 469 204	10 025 265
2 Intérêts et charges assimilés	4.R.2	-1 373 411	-1 274 825
3 Commissions	4.R.1	2 383 515	2 227 118
4 Charges/Commissions	4.R.2	-119 164	-163 666
5 Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction		-	-
6 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente		-	-
7 Produits des autres activités	4.R.1	43 242	85 886
8 Charges des autres activités		-	-
9 PRODUIT NET BANCAIRE	4.R.3	10 403 387	10 899 778
10 Charges générales d'exploitation	4.R.4	-4 993 743	-4 804 771
11 Dotations aux Amortis / immobilisations	4.R.5	-1 029 994	-889 621
12 RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 379 650	5 205 385
13 Dotations aux provisions et pertes de valeurs sur créances irrécouvrables	4.R.6	-722 235	-501 213
14 Reprises de provisions, de pertes de valeurs et récupérations sur créances amorties	4.R.6	3 815	201 292
15 RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 661 230	4 905 464
16 Gains ou pertes nets sur autres actifs		5 833	9 413
17 Eléments extraordinaires Prouits	4.R.7	-	-
18 Eléments extraordinaires Charges	4.R.8	-	-
19 RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3 667 064	4 914 877
20 Impôts sur les résultats et assimilés		-1 035 271	-1 286 442
21 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.R.9	2 631 793	3 628 435

ANNEXE N° 3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (Méthode indirecte) au 31/12/2016

En milliers de DA

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôts		3 667 064	4 914 877
.+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.T.1	1 011 987	819 125
.+/- Dotations nettes pour pertes de valeur des écarts d'acquisition et des autres immobilisations.		-	-
Dotations nettes aux provisions et aux autres pertes de valeur	5.T.2	712 259	188 801
.+/- Perte nette / gain net des activités d'investissements		-	-
.+/- Produits /charges des activités de financements		-	-
.+/- Autres mouvements		-	-
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (Total des éléments 2 à 7)		1 724 246	1 007 927
.+/- Flux liés aux opérations avec les institutions financières		-	-2 170
.+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5.T.3	-2 903 534	-2 477 036
.+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5.T.4	-5 131 507	-
.+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5.T.5	-219 513	-479 681
.-Impôts versés	5.T.6	-1 528 514	-1 015 845
.=Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 9 à 13)		-9 783 068	-3 974 732
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLES (Total des éléments 1,8 et 14) (A)		-4 391 758	1 948 072
.+/- Flux aux actifs financiers y compris les participations		-	-
.+/- Flux liés aux immeubles de placement		-	-
.+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-5 317 597	-2 700 723
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 16 à 18) (B)		-5 317 597	-2 700 723
.+/- Flux de trésorerie provenant ou à destinations des actionnaires	5.T.7	-881 152	-1 074 499
.+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 20 et 21) (C)		-881 152	-1 074 499
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)		-	-
AUGMENTATION /(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)		-10 590 508	-1 827 150
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)		-4 391 758	1 948 072
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		-5 317 597	-2 700 723
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		-881 152	-1 074 499
Effet de variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-

ANNEXE N° 3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2014 (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture(total des éléments 26 à 27)		58 486 726	60 313 877
Caisse, banque central, CCP (Actif et passif)		49 344 833	60 230 137
Comptes (Actifs et passifs) et prêts/emprunts à vue auprès des institutions financières		9 141 893	83 740
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Total des éléments 29 et 30)		47 896 218	58 486 726
Caisse, banque central, CCP (Actif et passif)		29 544 542	49 344 833
Comptes (Actifs et passifs) et prêts/emprunts à vue auprès des institutions financières		18 351 676	9 141 893
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-10 590 508	-1 827 150

ANNEXE N°04 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers DA

INTITULÉ	Note	Capital Social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultats
Solde au 31 décembre 2014		10 000 000	-	-	-	10 376 577
Impact des changements de méthodes comptables						
Impact des corrections d'erreurs significatives						22 258
Solde au 31 décembre 2014 Corrigé	6.C.1	10 000 000	-	-	-	10 398 835
Variation des écarts de réévaluation des immobilisations						
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente						
Variation des écarts de conversion						
Dividendes payés	6.C.2					-1 074 499
Opérations en capital						
Résultat net de l'exercice 2015						3 628 435
Solde au 31 décembre 2015		10 000 000	-	-	-	12 952 771
Impact des changements de méthodes comptables						-
Impact des corrections d'erreurs significatives						-
Solde au 31 décembre 2015 Corrigé		10 000 000	-	-	-	12 952 771
Variation des écarts de réévaluation des immobilisations						
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente						
Variation des écarts de conversion						
Dividendes payés	6.C.3					-881 152
Opérations en capital						
Résultat net de l'exercice 2016						2 631 793
Solde au 31 Décembre 2016		10 000 000	-	-	-	14 703 412

Notes Explicatives

ANNEXE N° 5 AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Statuts

Gulf Bank Algeria a été créée en 2003 sous la forme de Société Par Actions. Elle a été agréée en qualité de Banque commerciale par la décision N° 03/03 de la Banque d'Algérie du 15 Décembre 2003.

2. Réseau d'exploitation AGB

Au 31 décembre 2016, la Banque comptait un réseau de 59 Agences en exploitation sur le territoire national dont trois (3) agences automatique.

La Banque a obtenu, en 2016 l'agrément pour l'ouverture de l'agence Boumerdes.

3. Principales conventions et directives comptables

Les états financiers de la Gulf Bank Algeria (la Banque) sont conformes aux règlements et principes comptables édictés par les lois et règlements de la Banque d'Algérie.

Les principes et règles comptables appliqués au sein de la Banque sont conformes aux dispositions édictées par le plan comptable sectoriel Algérien des Banques et aux normes comptables en usage dans le système bancaire islamique dont les références sont rappelées ci-dessous :

- loi N° 07-11 du 25/11/2007 portant système comptable financier.
- règlement N° 09-04 du 23 Juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux Banques et aux établissements financiers.
- règlement N°09-05 du 18 Octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.

3.1 Règles de présentation des états financiers

Les états financiers sont confectionnés conformément au règlement N° 09-05 du 18 octobre 2009 de la Banque d'Algérie, relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.

3.2 Règles d'évaluation des états financiers

3.2.1 Le coût historique

Les états financiers centralisent les comptes de l'ensemble des agences et sont élaborés conformément au principe de la continuité d'exploitation et du coût historique.

3.2.2 La conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises de la Banque sont convertis en dinars aux cours moyens en vigueur à la date de clôture. La Banque ne génère pas de produits et charges libellés en devises.

3.2.3 Les prêts

Les prêts et créances sur la clientèle sont comptabilisés en coût. Les frais de transactions sont inscrits aux produits lors de leurs constatations. Une créance est considérée comme étant douteuse dès qu'elle est en impayée depuis plus de 90 jours et 180 jours pour les crédits immobiliers aux particuliers. Dans ce cas, la totalité des créances détenues sur le client concerné sont considérées comme douteuses et font l'objet, après déduction des garanties financières et garanties hypothécaires selon les quotités admises dans le règlement N°03 - 2014 banque d'Algérie, d'une dotation pour perte de valeur conformément au même règlement. Les intérêts non recouverts sur ces créances sont calculés et comptabilisés en intérêts réservés, ils ne sont imputés dans un compte de produit que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

ANNEXE N° 5 AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.2.4 Les amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés sur la base de la méthode de l'amortissement constant. Les taux utilisés sont ceux couramment pratiqués, à savoir :

- Pour les immobilisations corporelles :

Matériel de bureau	10%
Télésurveillance	10%
Mobilier de bureau	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	20%
Coffres forts	10%
Agencements/installations	10%
Mobilier et Equipements ménager	20%

- Pour les immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	20%
-------------------------	-----

3.2.5 Les provisions

► Les provisions pour créances douteuses nominatives :

Elles sont constituées conformément au règlement N°03-2014 du 16 Février 2014 de la Banque d'Algérie.

Une créance est considérée comme étant douteuse dès qu'elle est en impayée depuis plus de 90 jours hormis les crédits immobiliers aux particuliers dont la déchéance du terme est prononcée après 180 jours d'impayés. Dans ce cas, la totalité des créances détenues (déchéance du terme) sur le client concerné sont considérées comme douteuses et font l'objet, après déduction des garanties financières et 50% des garanties hypothécaires, d'une provision à hauteur de :

- 20% si la créance est impayée entre 91 et 179 jours. Cette créance est qualifiée de « créance à problèmes potentiels » ;
- 50% si la créance est impayée entre 180 et 365 jours. Cette créance est qualifiée de « créance très risquée » ;
- 100% si la créance est impayée depuis plus d'une année. Cette créance est qualifiée de « créance compromise ».

Après l'expiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de leur premier déclassement, les créances classées couvertes par des garanties réelles sont provisionnées en totalité sans déduction de ces garanties.

En cas de restructuration d'une créance classée, celle-ci est maintenue dans sa catégorie des créances classées pour une durée d'au moins douze (12) mois.

Les garanties admises et la quotité de déduction pour la détermination du risque net à provisionner sont principalement constituées :

● **Quotité de 100% :**

- Les dépôts de garantie auprès de la banque AGB

● **Quotité de 80% :**

- Les dépôts de garantie et dépôts à terme nantis détenus dans d'autres banques en Algérie.
- les garanties reçues de banques et établissements financiers ou assimilés, installés à l'étranger, bénéficiant d'une notation au moins égale à AA- ou équivalent, à l'exception de celles délivrées par les maisons mères et leurs autres filiales ;
- Les titres de dette émis par une banque ou un établissement financier installé en Algérie.

- **Quotité de 50% :**
- ▶ Les hypothèques
- ▶ Les Provisions pour Risques Bancaires Généraux :

La Banque constitue, conformément à la réglementation en vigueur, une provision pour risques bancaires généraux ce en application des dispositions du règlement N°03-2014 du 16 Février 2014 de la Banque d'Algérie dans son article N°9.

Cette provision est constituée sur les créances courantes, elle est dotée à 1% à la première année d'encours, 2% après clôture de deux (2) années d'encours et 3% après clôture de trois (3) années d'encours ; elle cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un taux de 3%. La provision ainsi constituée n'est pas admise à déduction dans l'assiette fiscale.

Cette rubrique abrite également la provision réglementaire sur les crédits à moyen et long terme de 1 à 5% (Art 141 paragraphe 5 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées) qui est considérée comme à caractère de réserve. Cette provision, contrairement au FRBG, est admise à déduction de l'assiette fiscale.

4. Réserves

4-1. Réserves légales

Conformément à l'article 717 du code de commerce et aux statuts de la Banque, il est constitué un fonds de réserve légale sur les bénéfices réalisés de 5% jusqu'à concurrence de 10% du capital. Les statuts de la Banque autorisent l'Assemblée Générale Ordinaire à affecter une partie du bénéfice net après déduction de la réserve légale, aux comptes des réserves facultatives.

4-2. Réserve obligatoire

Conformément à l'Instruction de la Banque d'Algérie N° 03/16 du 15/04/2016 relative au régime des réserves obligatoires, Gulf Bank Alegria –AGB- détermine mensuellement, le montant de cet instrument de politique monétaire de la Banque d'Algérie, est calculé en extra comptable, au taux de 8% sur le montant cumulé des dépôts clientèles en dinars.

5. Réalisation des produits et marges

Les produits et marges générés pour les opérations de financement sont calculés à la date du contrat ; ces produits sont déterminés d'avance et comptabilisés dans des comptes rattachés et constatés en produits au fur et à mesure de leurs échéances.

Les commissions prélevées sur les crédits documentaires sont calculées dès leurs ouvertures et à l'application des conditions de banque en vigueur.

6. Compensation des comptes

La présentation des états financiers respecte le principe de la non compensation entre les postes du bilan, du hors bilan et ceux des produits et des charges.

Les opérations de même nature et celles dont la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer à une compensation sont présentées à leur valeur nette.

7. Investissements en cours

Les dépenses d'investissement relatives aux projets de réalisation du siège sociale AGB et d'ouverture d'agences sont comptabilisées en investissement en cours. A l'ouverture de l'agence, ces dépenses sont imputées aux comptes correspondants des immobilisations.

8. Système informatique

Le système informatique en place depuis la création de la Banque est dénommé SGB (Système Global Banking).

Il est basé sur l'approche « client » et dossiers ; il est multidevises, multi-langues et multi-sièges. Il est flexible et permet d'interfacer les différents modules avec d'autres systèmes en entrée et en sortie.

NOTE N°2

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF :

POSTE 2.A.1 : CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC ET CCP

31 12 2016	31 12 2015	Variation	%
29 544 542	49 344 833	- 19 800 291	- 40%

Ce poste constitue 16% du total bilan en 2016 contre 28% à fin décembre 2015, il regroupe l'ensemble des comptes des disponibilités immédiates en dinars et en devises de la Banque, dont la ventilation est reprise ci-dessous :

Rubrique	31 12 2016	31 12 2015	Variation	000' DZD
Disponibilités en caisse DZD	2 853 894	3 887 457	-26.6%	
Disponibilités en caisse DAB	467 607	381 829	22.5%	
Disponibilités en caisse devises	354 252	304 497	16.3%	
Dépôts en consignes chez la Banque d'Algérie	2 471 700	4 814 891	-48.7%	
Disponibilité chez la Banque d'Algérie DZD	16 937 440	20 267 021	-16.4%	
Compte devises AGB chez la Banque d'Algérie	579 689	446 066	30%	
Compte devises clientèle chez la Banque d'Algérie	5 297 408	4 822 819	9.8%	
Compte chez les CCP	983	31 070	-96.8%	
Comptes chez le Trésor Public	556 195	1 563 623	-64.4%	
Facilité de dépôts auprès de la Banque d'Algérie	-	12 800 000	-100%	
Autres avoirs	25 374	25 560	- 0.7%	
TOTAL	29 544 542	49 344 833	- 40.1%	

Sur cette liquidité immédiate, il est constitué une réserve obligatoire de 10 402 727 KDZD calculée au taux de 8% sur l'ensemble des dépôts dinars de la clientèle, cette réserve est rémunérée par la banque d'Algérie au taux de 0.5% l'an.

La contrevaletur en dinars des dépôts en devises clientèle collectés pour le compte de la Banque d'Algérie s'élève à 5 297 408 KDZD à fin Décembre 2016. Ce montant qui représente 18% des comptes de liquidités n'est pas une trésorerie réelle à la disposition de la banque.

POSTE 2.A.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

31 12 2016	31 12 2015	Ecart en valeur	Ecart %
18 351 676	9 141 893	9 209 783	101%

Ce poste représente 10% du total bilan en 2016, il recouvre principalement l'ensemble des prêts sur marché monétaire dont la durée est supérieure à 24 heures ainsi que les avoirs détenus en devises auprès des correspondants étrangers constitués à fin Décembre en couverture d'opérations de commerce extérieur dont le règlement est imminent. Ce poste se détaille :

- Placement sur marché monétaire pour un total de 18 000 000 Milliers DA :
- Comptes correspondants étrangers (CV/DA) 55 484 KDZD
- Créances envers le Trésor 289 625 KDZD
- Autres créances 6 568 KDZD

POSTE 2.A.3 : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

31 12 2016	31 12 2015	Variation	%
117 870 551	104 883 046	12 987 504	12%

En valeur relative, ce poste représente 62% du total du bilan de la Banque contre 59% à la fin 2015. Les créances sur la clientèle, en valeur brut, se sont accrues de 13 447 425 Milliers de Dinars, soit 12.5% de plus par référence à 2015.

L'analyse de ces créances par types, par agents économiques, par durée résiduelle et suivant la qualité (Risques sur l'encours) est fournie dans les tableaux ci-dessous :

- Analyse par type de prêt et agents économiques

Type crédits	Dec-16		Dec-15		Variation Entreprise	Variation Ménages
	Entreprises	Ménages	Entreprises	Ménages		
	000'DZD					
Crédits Court Terme	76 185 891	73 419	63 638 180	17 913	20%	310%
Crédit d'Exploitation	73 565 706	963	61 349 075	10 023	20%	- 90%
Facilité de caisse	2 620 185	85	2 228 451	4 118	18%	- 98%
Autres crédits à court terme		72 370	60 654	3 772	- 100%	1 819%
Crédits Moyen Terme	27 922 893	134 321	26 746 723	132 016	4%	2%
Crédit d'investissement	25 918 473	133 450	24 185 220	130 318	7%	2%
Crédit Bail mobilier	427 592		542 486		-21%	-
Crédit à la consommation		871		1 698	-	- 49%
Crédit immobilier aux promoteurs	1 576 828		2 019 017		-22%	-
Crédit Long Terme	3 213 007	13 447 822	4 039 726	12 955 370	-20%	4%
Crédit Bail Immobiliers	3 126 669	65 492	3 918 799	87 146	- 20%	- 25%
Crédit d'Investissement	75 049	56 065	108 525	63 547	-31%	- 12%
Prêt immobilier	11 289	13 326 265	12 402	12 804 677	-9%	4%
TOTAL GÉNÉRAL DES CRÉDITS	107 321 791	13 655 562	94 424 629	13 105 299	14%	4%
Créances classées (Pour mémoire)	7 302 558	254 058	7 546 557	202 153	-3%	26%
Créances à problèmes potentiels	168 517		458 384		-63%	-
Créances très risquées	839 925		3 072 238		-73%	-
Créances compromises	6 294 116	254 058	4 015 935	202 153	57%	26%
Pertes de valeur	2 998 114	108 688	2 534 894	111 988	18%	-3%
TOTAL CRÉDITS (VALEUR NETTE)	104 323 677	13 546 874	91 889 735	12 993 311	14%	4%

Les crédits aux ménages ont enregistré une hausse de 4% tirées essentiellement par les crédits immobiliers à l'habitat (+4%).

Les crédits à moyen et long terme, soit les crédits d'investissements et les crédits immobiliers représentent 38% du total des crédits à fin 2016.

- Analyse par durée résiduelle :

000'DZD

Créances envers la clientèle par durée résiduelle

Maturité résiduelle	Dec - 16	Dec - 15
Inférieur à 1 an	80 367 976	72 326 064
Entre 1 et 2 ans	4 194 689	1 226 345
Entre 2 et 3 ans	2 545 982	6 254 974
Entre 3 et 4 ans	6 116 383	4 074 607
Entre 4 et 5 ans	6 273 525	6 793 467
Entre 5 et 6 ans	3 397 445	1 544 448
Entre 6 et 7 ans	2 713 873	214 088
Entre 7 et 8 ans	3 420 701	3 017 246
Entre 8 et 10 ans	526 893	969 659
Supérieur à 10 ans	11 419 886	11 109 030
TOTAL BRUT	120 977 353	107 529 928
Perte de valeurs	3 106 802	2 646 882
TOTAL NET	117 870 551	104 883 046

A fin décembre 2016, 66% des crédits à la clientèle ont des échéances de remboursement inférieures à une (1) année contre 67% à fin 2015.

Les crédits à maturités supérieurs à un (1) ans passent de 35.20 Milliards DA fin 2015 à 40.6 Milliards DA fin 2016, soit une augmentation de plus de 15%.

- Analyse par zone géographique :

000' DZD

Répartition des crédits à la clientèle par zone géographique 2015/2016

Crédit à la clientèle	Dec - 16			
	Région centre	Région Est	Région Ouest	TOTAL
Créances C.T.	41 855 364	20 257 443	5 378 407	67 491 214
Créances M.T. et L.T.	21 188 934	17 655 910	5 388 205	44 233 048
Créances impayées	3 037 586	2 309 304	799 400	6 146 289
TOTAL	66 081 883	40 222 657	11 566 011	117 870 551
Crédit à la clientèle	Dec - 15			
	Région centre	Région Est	Région Ouest	TOTAL
Créances C.T.	32 927 177	19 800 132	4 184 837	56 912 146
Créances M.T. et L.T.	21 117 792	15 037 097	5 653 052	41 807 941
Créances impayées	3 782 388	1 831 774	548 797	6 162 959
TOTAL	57 827 357	36 669 003	10 386 686	104 883 046

A fin 2016, la concentration des crédits par zone géographique se présente :

- 56% des crédits sont concentrés au niveau de la région Centre contre 55% à fin 2015.
- 34% des crédits sont concentrés au niveau de la région Est contre 35% à fin 2015.
- 10% des crédits sont concentrés au niveau de la région Ouest contre 10% à fin 2015.

- Analyse comparative qualité de l'encours :

000'DZD

Evolution de la qualité des crédits

ITEM	Dec - 16	Dec - 15	Evolution (%)
Total Crédits (en Brut)	120 977 353	107 529 921	12.5%
Crédits court terme	67 491 214	56 912 138	18.6%
Crédits moyen et long terme	44 233 048	41 807 940	5.8%
Impayés sur créances	1 730 841	1 061 133	63.1%
Créances douteuses restructurées	188 429	1 462 048	-87.1%
Créances douteuses	7 333 822	6 286 662	16.7%
- Ménages	254 059	202 153	25.7%
- Sociétés	7 079 763	6 084 509	16.4%
Pertes de valeurs (provisions)	3 106 802	2 646 882	17.4%
- Ménages	108 688	111 988	-2.9%
- Sociétés	2 998 114	2 534 894	18.3%
Part des crédits CT	55.8%	52.9%	
Part des crédits MLT	36.6%	38.9%	
Part des impayés (%)	1.4%	1.0%	
Part des créances douteuses restructurées (%)	0.2%	1.4%	
Part des créances douteuses en brut (%)	6.1%	5.8%	
Part des créances douteuses nettes de provisions (%)	3.6%	3.5%	
Ratio couverture créances douteuses par les provisions (%)	41.3%	34.2%	

- Le poste créances douteuses en valeur brut a augmenté de 16.7% ce poste représente 6.1% du total des crédits à fin 2016 contre 5.8% à fin 2015.
- Le niveau des impayés (retards de paiements inférieurs à 90 jours et 180 jours pour les prêts immobiliers aux particuliers) est de 1.4% en 2016 contre 1% en 2015.
- Le taux de couverture des créances classées par les provisions a augmenté, il passe à 41.3% à fin 2016 contre 34% à fin Décembre 2015.

POSTE 2.A.4 : ACTIF DÉTENU JUSQU'A ÉCHEANCE

31 12 2016	31 12 2015	Variation	%
5 131 507	-	5 131 507	-

Ce poste représente 3% du total bilan reprend la souscription de la banque sur ses fonds propres à l'emprunt national obligataire pour la croissance économique (ENCE) émis par le Trésor durant l'année 2016, ce montant est détaillé :

- Souscription le 22/06/2016, montant 5 000 000 KDZD pour une durée de 3 ans au taux de 5 % l'an.
- Intérêts courus sur ce placement pour 192 jours, montant 131 507 KDZD.

POSTE 2.A.10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

000'DZD

Immobilisations corporelles	31 12 2016	31 12 2015	Variations	Evolution (%)
Valeur brute	19 136 399	13 901 800	5 234 599	38%
Amortissements	3 146 847	2 202 964	943 883	43%
Valeur nette comptable	15 989 552	11 698 836	4 290 716	37%

En valeur nette comptable, les immobilisations corporelles de la Banque enregistrent un accroissement de 37% par rapport à 2015, ce poste représente 8% du total bilan en 2016.

Par nature, les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

000' DZD

Désignation	31/12/2016			31/12/2015			Evol VNC
	Brut	Amortis	VNC	Brut	Amortis	VNC	
Terrains	2 529 619		2 529 619	2 456 869		2 456 869	3%
Bâtiments sociaux et administratifs	1 185 946	137 180	1 048 766	683 931	91 837	592 094	77%
Mobilier et équipement ménager	16 628	11 328	5 300	15 891	8 595	7 296	-27%
Coffres forts	119 507	29 577	89 930	92 907	20 833	72 074	25%
Aménagements sociaux	2 077	1 560	516	2 077	1 391	686	-25%
Matériel informatique	836 803	493 078	343 725	765 964	354 222	411 742	-17%
Autres matériels de bureau	438 967	171 294	267 673	381 666	126 020	255 646	5%
Mobilier de bureau	74 832	42 921	31 911	74 859	36 591	38 268	-17%
Matériel de transport	198 615	83 540	115 075	144 732	69 441	75 291	53%
Télésurveillance	56 438	23 353	33 085	42 948	18 441	24 507	35%
Aménagements	7 089 985	2 148 759	4 941 226	6 588 608	1 469 840	5 118 768	-3%
Investissement en cours	6 284 932	-	6 284 932	2 451 182		2 451 182	156%
Avances et acomptes sur commande immobilisations	261 273	-	261 273	97 789	-	97 789	167%
Equipements en attente d'affectation	40 778	4 257	36 521	102 377	5 753	96 624	-62%
TOTAUX	19 136 399	3 146 847	15 989 552	13 901 800	2 202 964	11 698 836	37%

Les immobilisations corporelles de la Banque en s'inscrivant, en valeur d'acquisition, à 19 136 399 KDZD contre 13 901 800 KDZD à fin décembre 2015, marquent une progression de 5 234 599 Milliers de DA, soit +38%.

Les immobilisations corporelles amortissables de la Banque sont amorties globalement à hauteur de 31% de leur valeur brute en 2016 contre 25% à fin 2015.

PASSIF:

POSTE 2.P.1 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

000' DA			
31 12 2016	31 12 2015	Variation	Evolution (%)
136 255 900	125 339 056	10 9146 844	9%

En s'inscrivant à 136 255 900 Milliers de DA, ce poste représente 72% du total du bilan au passif de la Banque et recouvre l'ensemble des dépôts de la clientèle à vue et à terme, hors bons de caisse. Ces derniers figurent dans le poste « dettes représentées par un titre ».

L'ensemble des dépôts de la clientèle y compris les dépôts souscrits sous forme de bons de caisse, totalisent 147 830 356 Milliers de Dinars et représentent 78 % du total du bilan de la Banque.

Par nature, ces dépôts progressent de 10 916 843 Milliers de Dinars soit 9% de plus que leur niveau de 2015 et se répartissent comme suit :

000' DA				
Désignation	31 12 2016	31 12 2015	Différence	Evolution (%)
Comptes Epargnes	14 413 157	13 103 439	1 309 718	10%
Comptes chèques Particuliers	15 500 755	12 943 364	2 557 391	20%
Comptes Courants	48 251 528	43 979 126	4 272 402	10%
Dépôt retenu de garantie	16 926 733	23 648 470	- 6 721 737	-28%
Autres comptes de dépôts	14 067 071	11 780 735	2 286 336	19%
Comptes de dépôts à terme	22 307 119	14 850 054	7 457 065	50%
Total ressources en dinars	131 466 363	120 305 188	11 161 175	9%
Comptes à vue devises	4 660 770	4 923 715	- 262 945	-5%
Comptes à terme devises	128 767	110 154	18 613	17%
Total comptes devises	4 789 537	5 033 869	- 244 332	-5%
Total dépôts	136 255 900	125 339 057	10 916 843	9%

La ressource en Dinars collectée auprès de la clientèle enregistre une augmentation de l'ordre de 11 161 175 Milliers de DA comparativement à l'exercice 2015 tirée essentiellement par les dépôts des particuliers pour 3 867 109 Milliers de DA comptes d'épargne compris et les dépôts à terme pour 7 457 065 Milliers de DA.

Pour le chapitre « autres dépôts »; il reprend essentiellement les provisions pour règlements des remises documentaires pour 11 838 517 Milliers DA et les comptes consignés : ATD, saisies arrêt, etc...

Les provisions reçues en garantie renferment les dépôts garantissant les engagements par signatures donnés sous forme d'avaux, cautions et des ouvertures de crédits documentaires.

Les dépôts à vue et à terme en devises ne sont pas considérés comme ressources pour la banque, ils sont rétrocédés à la Banque Centrale d'Algérie.

- Par agents économiques, ces ressources se détaillent selon le tableau ci-après :

000' DA

Dettes envers la clientèle par agents économiques

Types de dépôts	Dec - 16		Dec - 15		Variation Entreprises	Variation Ménages
	Entreprises	Ménages	Entreprises	Ménages		
Dépôts à vue	47 759 817	15 992 467	43 979 126	12 943 364	9%	24%
Dépôts à terme	18 139 691	4 167 428	11 921 565	2 928 489	52%	42%
Comptes d'épargne (livrets)		14 413 157		13 103 439	-	10%
Retenues de garanties sur engagements	16 660 729		23 648 470		-30%	-
Comptes devises	13 120 451	484 154	10 716 981	1 063 754	22%	-54%
Autres dépôts	154 124	5 363 882	139 001	4 894 868	11%	10%
TOTAL GÉNÉRAL	95 834 812	40 421 088	90 405 143	34 933 914	6%	16%

- Par Zone géographique, ces ressources se détaillent selon le tableau ci-après :

000' DA

Dettes envers la clientèle par zone géographique

Région	Dec - 16	Dec - 15	Evolution (%)
Centre	88 050 386	74 895 256	18%
Est	31 121 602	34 579 355	-10%
Ouest	17 083 912	15 864 446	8%
TOTAL	136 255 900	125 339 057	9%

Par indice de concentration :

- 65% des dépôts de la clientèle sont enregistrés au niveau de la région Centre contre 60% à fin 2015.
- 23% des dépôts de la clientèle sont enregistrés au niveau de la région Est contre 27% à fin 2015.
- 12% des dépôts de la clientèle sont enregistrés au niveau de la région Ouest contre 13% à fin 2015.

POSTE 2.P.2 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

000'DZD

31 12 2016	31 12 2015	Variation	Evolution (%)
11 574 456	11 947 410	- 372 954	-3%

En s'inscrivant à 11 574 456 Milliers de Dinars, ce poste qui représente 6% du total bilan à fin 2016 reprend les dépôts souscrits par la clientèle sous forme de bons de caisse, enregistrent une régression de (-3%) par rapport à fin 2015.

Ces dettes représentées par un titre au 31/12/2016 se détaillent :

Désignations	31 12 2016	31 12 2015	Variations	%
Bons de caisse nominatifs	4 027 100	3 704 000	323 100	9%
Bons de caisse aux porteurs	832 500	1 780 200	- 947 700	-53%
Bons de caisse aux porteurs participatifs	4 068 000	3 826 000	242 000	6%
Bons de caisse nominatifs participatifs	2 433 500	2 422 700	10 800	0%
Dettes rattachées sur Bons de caisse	213 356	214 510	- 1 154	-1%
Total dettes représentées par un titre	11 574 456	11 947 410	- 372 954	-3%

La durée résiduelle pour l'ensemble des ressources collectées par terme en dinars (BDC et DAT) se présente :

En milliers DZD

Compte à terme	Dettes à terme par durée résiduelle			
	Dec - 16		Dec - 15	
	Dépôt à terme	Bon De Caisse	Dépôt à terme	Bon De Caisse
Moins de 3 mois	1 154 261	1 376 356	410 494	971 010
De 3 mois à 6 mois	1 266 145	1 541 100	2 219 319	1 785 200
De 6 mois à moins de 12 mois	9 537 580	1 680 500	4 953 900	4 840 100
De 12 mois à moins de 18 mois	8 493 433	3 918 300	4 551 240	1 260 000
De 18 mois à moins de 24 mois	542 400	1 282 400	2 347 900	895 600
De 24 mois à moins de 30 mois	243 300	791 800	103 000	827 500
De 30 mois à moins de 36 mois	230 500	725 500	75 000	636 000
De 36 mois à moins de 48 mois	155 000	60 000	4 200	642 000
De 48 mois à moins de 60 mois	265 000	138 500	185 000	90 000
Plus de 60 mois	419 500	60 000		
TOTAL	22 307 119	11 574 456	14 850 053	11 947 410

POSTE 2.P. 4 AUTRES PASSIFS

000'DZD

31 12 2016	31 12 2015	Variations	Evolution (%)
8 675 252	8 486 515	188 738	2%

Avec 5% du total bilan à fin Décembre 2016, ce poste qui traduit les dettes envers des tiers provenant de divers comptes dont le détail est repris sur le tableau ci-dessous :

000'DZD

Désignations	31 12 2016	31 12 2015	Variations	%
Chèques de Banque émis	7 978 293	7 568 747	409 546	5%
Dettes para fiscales (sécurité sociales, CNAS)	80 996	71 695	9 301	13%
Créditeur des frais d'assurance	13 494	35 576	-22 082	-62%
Contributions aux oeuvres sociales	49 702	64 205	-14 503	-23%
Fournisseurs - Retenues de garantie	71 531	103 644	-32 113	-31%
Comptes courants créditeurs des associés	60 542	60 542	0	0%
Provisions fonds de garantie des dépôts bancaires	262 086	439 874	-177 788	-40%
Fonds à liquider	148 544	126 855	21 689	17%
Autres créditeurs divers	10 065	15 376	-5 311	-35%
TOTAL	8 675 252	8 486 514	188 738	2%

POSTE 2.P. 7 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

000'DZD

Désignation	Taux réglementaire	Dec - 16	Taux appliqué	Dec - 15	Taux appliqué	Evolution
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) sur les crédits court terme	de 1 à 3%	668 036	1%	578 362	1%	15.5%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) sur les crédits moyen terme et long terme	de 1 à 3 %	665 294	1.50%	606 182	1.45%	9.8%
Provision réglementée sur les crédits moyen et long terme	Jusqu'à 5%	216 912	0.50%	210 916	0.50%	2.8%
TOTAUX		1 550 243		1 395 460		11.1%

Ce poste s'explique exclusivement par la constitution de la provision pour risques bancaires généraux à caractère de réserve prévue par le règlement N°03-2014 de la Banque d'Algérie. Cette provision est constituée sur les créances courantes, elle est dotée à 1% à la première année d'encours, 2% après clôture de deux (2) années d'encours et 3% après clôture de trois (3) années d'encours ; elle cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un taux de 3%.

Aussi ce poste abrite la provision réglementée à caractère de réserve au taux appliqué de 0.50% sur les crédits moyens et long terme comme l'admet l'article N°141 paragraphe 5 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées.

NOTE N° 3

INFORMATIONS RELATIVES AU HORS BILAN

A - ENGAGEMENTS DONNÉS

000' DZD

31 12 2016	31 12 2015	Variations	%
70 147 239	73 674 294	- 3 527 055	- 5%

POSTE 3.HB.1 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT FAVEUR CLIENTÈLE

000' DZD

Désignation	2016	2015	Variation	%
Lettre de crédit (CREDOC)	23 494 468	33 494 468	- 10 487 004	-31%
Lettre de crédits avec acceptation	4 003 124	1 284 715	2 718 409	212%
Autres engagements de financements	3 249 918	5 248 347	- 1 998 429	-38%
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS	30 260 506	40 027 530	- 9 767 024	-24%

Les engagements enregistrés dans ce poste représentent 43% du total des engagements donnés à fin 2016, ils sont constitués à hauteur de 89% (soit 27 010 millions de DA) par les ouvertures de crédit documentaires en faveur de la clientèle, contre 87% en 2015.

Le niveau des engagements extérieurs par signature de la banque ne doit à aucun moment dépasser une (1) fois le niveau de ses fonds propres réglementaires conformément aux dispositions légales contenues dans l'instruction banque d'Algérie N°02 du 22 Juillet 2015.

POSTE 3.HB.2: ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

000' DZD

31 12 2016	31 12 2015	Variations	%
29 368 063	21 322 557	8 045 506	38%

Ce poste représente 42% du total des engagements donnés à fin 2016 contre 29% à fin 2015, il s'agit des garanties délivrées, sur ordre des correspondants étrangers pour le compte de sociétés étrangères exerçant en Algérie dans le cadre de leurs marchés contractés, au bénéfice d'opérateurs Algériens (Administrations et Sociétés).

POSTE 3.HB.3 : ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE

Désignation	Dec - 16	Dec - 15	Variation	Evolution
Lettre de garantie	893 444	1 165 992	- 272 548	-23%
Avals donnés sur effets de commerce	223 146	1 086 609	- 863 463	-79%
Cautions de bonne exécution	6 131 051	5 836 804	294 247	5%
Obligations cautionnées	79 570	-	79 570	-
Cautions de restitutions d'avance	2 307 897	2 981 017	- 673 120	-23%
Cautions douanes d'ordre clientèle	883 562	1 253 786	- 370 224	-30%
Total engagements de garanties	10 518 670	12 324 208	- 1 805 538	-15%

Ces garanties données qui régressent de 15% correspondent principalement aux engagements souscrits en faveur de la clientèle sous forme d'avals et de cautions.

B - ENGAGEMENTS REÇUS

000' DZD

31 12 2016	31 12 2015	Variations	%
13 522 302	14 087 778	- 565 476	- 4%

POSTE 3.HB.4 : ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

000' DZD

Désignations	Dec - 16	Dec - 15	Variation	%
Aval reçus s/Eff. de Cce escomptés	480 735	638 381	- 157 646	- 25%
Garantie reçues sur instruments escomptés	238 135	32 014	206 121	644%
Cautions reçues o/Inst. financière	5 456 865	6 192 617	- 735 752	-12%
TOTAL GARANTIES RECUES DES INSTIT. FINANC.	6 175 736	6 863 012	- 687 276	-10%

Ces engagements correspondent à des garanties bancaires reçues par la Banque, et ce en couverture des crédits octroyés en faveur de la clientèle.

POSTE 3.HB.5 : AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS

000' DZD

Désignations	Dec - 16	Dec - 15	Variation	%
Nantissements dépôts titres émis par AGB	7 184 216	334 400	6 849 816	2 048%
Nantissements dépôts titres des autres banques	162 350	6 890 366	- 6 728 016	-98%
Total nantissements espèces liquides	7 346 566	7 224 766	121 800	2%

Ces engagements correspondent à des garanties financières reçues par la Banque de sa clientèle sous forme de nantissement d'espèces et de bons de caisse et titres facilement liquéfiables.

En application des dispositions du nouveau règlement N°01-2014 de la Banque d'Algérie, relatives aux quotités retenues en tant que facteur de déduction de risque de crédit (80% et 100%), les garanties financières reçues de la clientèle sous forme de nantissements espèces sont éclatés entre les dépôts auprès de la banque prêteuse (AGB) et les dépôts détenus par les autres banques.

NOTE N° 4

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTATS

4. R.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	31 12 2016	31 12 2015	Evolution	% CA 2016	% CA 2015
I- Intérêt et produits assimilés	9 469 204	10 025 264	- 6%	80%	81%
1- Avec les institutions financières	422 348	258 376	63%	4%	2%
Marché monétaire	245 045	128 057	91%	2%	1%
Engagements de garanties ordre Instit. Financ.	177 303	130 319	36%	1%	1%
2- Avec la clientèle	8 915 350	9 766 888	- 9%	75%	79%
Prêts et créances	7 384 289	7 502 918	- 2%	62%	61%
Financement Leasing	350 204	419 038	- 16%	3%	3%
Engagements par signatures	1 180 856	1 844 932	- 36%	10%	15%
3- Sur obligations et titres - revenu fixe	131 507	-	-	1%	0%
II- Commissions	2 383 515	2 227 118	7%	20%	18%
Sur opérations avec les institutions financières	142 694	131 614	8%	1%	1%
Sur opérations avec la clientèle	2 031 469	1 797 847	13%	17%	15%
Sur opérations de change	94 932	143 331	- 34%	1%	1%
Sur autres prestations de service	114 421	154 326	- 26%	1%	1%
III- Autres produits	43 242	85 886	-50%	0%	1%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 895 961	12 338 268	- 4%		

Les produits d'exploitation bancaire, en s'inscrivant à 11 895 961 Milliers DA marquent une baisse de 442 307 Milliers de DA par référence à fin 2015 (soit, - 4%).

4. R.2 CHARGES EXPLOITATION

Désignation	31 12 2016	31 12 2015	Evolution	% CA 2016	% CA 2015
I- Intérêts et charges assimilées	1 373 411	1 274 825	8%	92%	89%
Intérêt versés aux institutions financières	-	840	-100%	0%	0%
Intérêts et marges versés à la clientèle	1 028 931	951 758	8%	69%	66%
Intérêts et marges versés sur dettes représentées par un titre	344 479	322 227	7%	23%	22%
II - Commissions charges	119 164	163 667	-27%	8%	11%
Sur opérations avec institutions financières	28 202	5 188	444%	2%	0%
Sur opérations de charges	50 102	24 538	104%	3%	2%
Autres commissions	85 363	43 609	96%	6%	3%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 492 574	1 438 492	4%		

4. R. 4 LES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS

000' DZD

31 12 2016	31 12 2015	Variations	Evolution %
4 993 743	4 804 771	188 972	4%

Les charges de fonctionnement en cumulant au 31 Décembre 2016, un montant de 4 993 743 Milliers DA, marquent une augmentation de 188 972 Milliers DA par référence à fin 2015.

000' DZD

Tableau de variation des frais généraux

Désignation	31 12 2016	31 12 2015	Evolution	% CA 2016	% CA 2015
Frais du personnel	2 185 155	1 994 244	10%	44%	42%
Services	2 062 807	1 967 042	5%	41%	41%
Impôts et taxes	297 257	306 615	- 3%	6%	6%
Charges diverses	448 524	536 870	- 16%	9%	11%
TOTAL	4 993 743	4 804 771	- 16%		

4. R.5. DOTATION AUX AMORT. ET AUX PERTES DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS

Dec - 16	Dec - 15	Variations	Evolution %
1 029 994	889 621	140 373	16%

Ce poste a enregistré une forte augmentation, ce suite à la mise en exploitation des investissements et notamment les équipements et les aménagements, concernant les agences mises en exploitations durant l'exercice 2016.

En valeur brute globale, les investissements amortissables de la Banque ont augmenté de 1 247 612 Milliers de DA à fin 2016.

4. R.6 : DOTATION ET REPRISES AUX PROV. ET AUX PERTES DE VALEURS ET CREANCES IRRECOURVABLES

En situation nette, l'année 2016 a dégagée une dotation nette de 718 420 Milliers DA contre 299 921 Milliers DA à fin 2015 soit une évolution de 140% par rapport à la situation nette à fin 2015, son contenu est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dec - 16	Dec - 15	Evol %
Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	722 235	501 213	44%
I- Risque de contrepartie	260 831	273 783	- 5%
Engagements par signatures	23 145	57 518	- 60%
Fonds pour risques bancaires généraux	154 783	3 717	4 064%
Autres risques et charges	82 903	212 549	- 61%
II- Dotations aux pertes de valeur et créances irrécouvrables	461 404	227 430	103%
Perte de valeur prêts et créances sur la clientèle	459 920	222 843	106%
Créances irrécouvrables	1 484	4 587	- 68%
Reprises de provisions, de perte de valeur et récupération sur créances amorties	3 815	201 292	- 98%
Reprise sur fonds pour risques bancaires généraux		66 012	- 100%
Reprise de provisions liées au risque de contre partie	3 815	135 280	- 97%
Situation nette (dotations)	718 420	299 921	140%

L'augmentation des provisions pour l'année 2016 est tirée principalement par :

- La dotation FRBG 1% à 3% à caractère de réserve pour 154 783 DZD est liée à l'augmentation des créances courantes de 13 673 891 Milliers de DA soit +14% comparativement à l'exercice 2015
- Le coût du risque sur les engagements clientèle pour 459 920 Milliers DA qui a enregistré une évolution de 237 077 KDZD, soit +106% comparativement à l'exercice 2015.

NOTE N°7

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES, CO-ENTREPRISES ET ENTITÉS ASSOCIÉES

Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées :

000' DZD

Entités	Taux participation au capital	2016	2015
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires - SPA -	3.571%	10 000	10 000
Centre de Pré-Compensation Interbancaire - SPA -	0.66%	5 675	5 675
TOTAL		15 675	15 675

Cette rubrique n'a connu aucune variation en 2016, elle abrite la participation de la Banque au capital des deux organismes.

NOTE N°8

GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration d'AGB a approuvé l'organigramme de la Banque dans lequel, il est prévu un pôle Risk Management, dirigé par un directeur général adjoint, rattaché au Directeur Général avec un lien fonctionnel au Comité de Risque. La structure chargée du Risk Management est organisée en quatre (4) directions : direction Risque Crédit, direction Risque Marché, direction Risque Opérationnel et du Contrôle Interne et une direction de la Sécurité des Systèmes d'Information et de la Continuité de l'Activité. La gestion du risque de non-conformité est indépendante du pôle Risk Management. Elle est directement rattachée au Directeur Général, avec également un lien fonctionnel avec le Comité de Risque du Conseil d'Administration. A l'instar des sous-comités du conseil d'Administration ci-dessus cités et du comité d'Audit Interne, la banque dispose d'un Comité de Gouvernance, un Comité de Candidature et de Rémunération et un Comité de Direction, tous dotés d'une charte et un règlement intérieur pour le Conseil d'Administration. La banque a adopté les politiques nécessaires qui constituent la base de la gestion de risque et de contrôle interne et notamment : le manuel de Gouvernance, la politique Risque, la Politique d'Appétence au Risque, la Politique de Rémunération et la Politique de Déclaration et de Transparence, la Politique de Conformité, la Politique LBC/LBT ainsi que le Code de Bonne Conduite.

AGB a en outre défini son profil et arrêté un cadre d'appétence aux risques, comprenant notamment des indicateurs et des limites courant neuf (9) principaux risques et quatre (4) facteurs de risques. Une évaluation de ces risques est effectuée chaque trimestre. Un tableau de bord est transmis à la direction générale, au Comité de Risque et au Conseil d'Administration. Un dispositif de suivi des plans d'actions est assuré par le Risk Management.

1- Risque Crédit

Stratégies et Processus

AGB a une Politique de Risque Crédit régissant l'octroi du crédit selon différentes segmentations : Crédit aux entreprises (Grandes Relations et PME), Crédit aux particuliers et aux professionnels, sous les formes conventionnelles et conformes à la Charia ainsi que les engagements avec les institutions financières et le crédit-bail. La banque a en outre introduit l'activité de la bancassurance.

La Politique et Procédures de Risque Crédit prévoit notamment une charte de délégations de pouvoir d'engagement en matière de crédit. Ainsi, il existe plusieurs niveaux de décision, exercés par des comités de crédit (comité de crédit agence, comité de crédit Corporate, comité de crédit Retail et le comité de direction du Conseil d'Administration).

Structure et Organisation

Le département Risque Crédit évalue le risque de contrepartie. Le contrôle et la mise en place de la décision sont du ressort du département Administration du Crédit, quant au département (Credit) Portfolio Reports, il est chargé de l'élaboration des différentes déclarations (reportings) à la direction générale, la banque-mère et la Banque d'Algérie. Il est également chargé de l'analyse de la gestion du portefeuille de crédit et de l'évaluation des créances et proposer selon le cas, leur classement ou déclassement et la provision à constituer le cas échéant.

Champ d'application et systèmes de reporting

Une séparation claire existe à AGB entre l'initiation d'une demande de crédit et l'évaluation du risque de contrepartie. Ainsi les agences envoient les demandes des clients, à la direction du Financement, qui se charge de les répartir entre trois (3) départements : le département des Grandes Relations, le Département des PME et le Département des Particuliers (et des Professionnels). Les chargés de dossiers rédigent une note portant proposition de crédit, accompagnée d'une notation commerciale du client. L'étude est complétée par un analyste Risque Crédit qui procède à l'analyse des risques financiers et une notation risque client. La proposition du crédit étant ainsi finalisée, elle est soumise au comité de crédit concerné pour approbation. Après accord, le département Administration de Crédit se voit confier la responsabilité de vérifier que les conditions préalables sont toutes réunies avant la mise en place et la saisie de la ligne de crédit autorisé dans le système. La même procédure est appliquée lorsqu'il s'agit de proposition de limites pour les institutions financières. La structure chargée des institutions financière et des banques correspondantes prépare une proposition, qui sera complétée par une analyse de la contrepartie par le département Risque Crédit. Le principe de séparation est appliqué dans la mesure où c'est le département Administration du Crédit qui est chargée de la mise en place de la décision du comité de crédit concerné. La banque s'est également dotée d'une structure de back office Crédit, chargée de la vérification et la validation des opérations de crédit avant leur mobilisation.

Couverture de crédit

En matière d'appétence au risque, un dispositif d'atténuation du risque est mis en place à AGB. Il se traduit par des types de garanties et de taux de couverture dont les seuils sont fixés dans la Politique de Crédit. En ce qui concerne les biens immobiliers, la banque fait appel à des experts agréés pour évaluer la valeur des biens à hypothéquer. La réévaluation des hypothèques est assurée en moyenne chaque deux ans.

Approche de traitement des créances et de leurs provisionnements

En matière de classement des créances, la politique appliquée par AGB est conforme aux pratiques internationales dans le secteur bancaire et aux règles fixées par la réglementation de la Banque d'Algérie. C'est ainsi qu'une créance est considérée comme non-performante si un compte ou une exposition reste impayée pendant plus de 90 jours. En ce qui concerne les prêts aux particuliers, un actif est considéré comme non-performant au bout de la 3ème mensualité impayée et 180 jours pour dans le cas de créances impayées relatives aux prêts immobiliers. Il n'en demeure pas moins que dès qu'une créance devient impayée, elle est mise « Sous surveillance » et fait l'objet d'actions de recouvrement suivant la procédure en vigueur au sein de la banque.

AGB dispose d'un Comité de Provisionnement et de Risque dont la responsabilité est d'évaluer la qualité des actifs et de décider du classement des créances et leur provisionnement.

AGB est conforme à la réglementation de la Banque d'Algérie imposant une provision générale à caractère de réserve s'intégrant aux fonds propres avec un taux annuel de 1 jusqu'à 3% des créances courantes.

Pour les créances déclassées en trois (3) catégories (créances à problèmes potentiels, les créances très risquées et les créances compromises) sont provisionnées aux taux minimums de 20%, 50% et 100%.

Ces taux sont également appliqués aux engagements par signature donnés de façon irrévocable à une contrepartie dont les créances sont classées dans l'une des catégories ci-dessus.

Les engagements par signature donnés de façon irrévocable à une contrepartie ne bénéficiant que d'engagements par signature et présentant, par ailleurs, un risque de défaillance, sont provisionnés en fonction du niveau de risque encouru.

Le provisionnement des créances s'effectue sur le montant brut, hors intérêts non recouverts et déduction faite des garanties admises.

2- Risque Marché

Stratégies et Processus

AGB a élaboré sa Politique de Risque Marché approuvée par le Conseil d'Administration de la banque.

AGB n'a pas de titre en négociation.

AGB applique les dispositions de la réglementation en vigueur en matière de respect de l'exigence en fonds propres au titre du risque de change, qui ne doit pas dépasser 10% du solde entre le total des positions nettes courtes et le total des positions nettes longues en devises.

Structure et Organisation

A AGB une séparation existe entre la structure chargée de la gestion Actif Passif et la trésorerie et le département Risque Marché rattaché au pôle Risk Management. AGB a également mis en place un Comité de Gestion Actif Passif (ALCO) qui traite, décide et élabore un rapport périodique destiné au Comité de Direction dépendant du Conseil d'Administration de la banque sur les différents aspects liés au risque marché : risque des taux d'intérêt, risque de taux de change et du risque de liquidité.

Pour le moment, la banque s'assure de la conformité de ses conditions de banques applicables à la clientèle, des positions de change et du ratio de liquidité sont conformes à la réglementation bancaire en vigueur.

3- Risque Opérationnel

Stratégies and Processus

À AGB, les fonctions de développement informatique et de la sécurité informatique sont séparées. Ainsi la mission du département Sécurité des Systèmes d'Informations et Continuité de l'Activité est directement rattaché au pôle Risk Management. Il a pour mission de s'assurer d'une manière indépendante de l'adéquation et l'efficacité et continue des systèmes et des procédures de sécurité informatique ainsi que du dispositif et du plan de continuité de l'activité. Cette mission s'étend également la mise en place de mesures de sécurité aussi bien internes qu'externes. En matière de gestion de risque opérationnel, la banque a mis en place un dispositif d'élaboration de la cartographie de la banque et de collecte des incidents risques opérationnels, mis à la disposition de ses employés des procédures de gestion permettant à toutes les structures opérationnelles d'avoir un guide pratique et un référentiel et, un dispositif de surveillance permanente des opérations.

Structure et Organisation

A AGB les fonctions opérationnelles sont sous l'autorité du Directeur Général, assurées par un directeur général adjoint chargé de l'exploitation bancaire et du réseau des agences. Les structures de soutiens quant à elle sont assurées par un Chief Operating Officer, un Chief Financial Officer, une directrice des systèmes d'informations, d'un directeur des Ressources Humaines et d'un directeur de l'Administration générale.

Systemes de reporting

AGB a mis en place un département de Contrôle Permanent rattaché à la direction du Risque Opérationnel, chargé de l'identification et du suivi des actions de corrections des risques opérationnels au niveau de toutes les structures centrales et agences de la banque.

AGB a finalisé le processus de la mise en œuvre d'un système de collecte et d'analyse des incidents liés à un risque opérationnel, conduisant à la capture des pertes réelles et/ou potentielles. Cela donne lieu à l'élaboration d'un tableau de bord de contrôle interne et un système de gestion automatisée des incidents et de la cartographie de risques.

NOTE N°9

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La banque, depuis 2009, a un capital autorisé de 1 000 000 d'actions ordinaires avec une valeur nominale de 10 000 dinars.

9.1 Exigences réglementaires

(000' DZD)

Nom des actionnaires	Nombre d'action	%	Valeur Nominal des actions – 000'DZD
Burgan Bank	599 995	59.995	5 999 950
Bank International Tunisie	300 000	30.000	3 000 000
Jordan Kuwait Bank	100 000	10.000	1 000 000
United Golf Bank	1	0.001	10
Mr. AlKabariti Abdelkrim	1	0.001	10
Mr. Messaoud Mohamed	1	0.001	10
Mr. William Lukens Khouri	1	0.001	10
Mr. Mohamed Fekih Ahmed	1	0.001	10

9.2 Dividendes et tantièmes distribués

Les dividendes et tantièmes distribués durant l'exercice 2015 au titre du bénéfice de l'exercice 2014 1 074 499 Milliers de DA.

La répartition des dividendes au titre de l'exercice 2014 n'a pas encore été décidée.

NOTE N°10

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

10.1 L'évolution de la masse salariale

Le total des charges du personnel AGB en 2015 s'élève à 1 994 244 Milliers DA contre 1 561 680 Milliers DA pour 2014 soit un accroissement de 28%.

10.2 Évolution de l'effectif

Répartition de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle :

Cadre	2011	2012	2013	2014	2015
Cadres supérieurs	60	66	85	93	97
Cadres moyens et maîtrise	74	112	138	93	165
Agents d'exécution	296	372	489	642	637
TOTAL	430	550	712	828	899

De 2011 à 2015 soit sur 5 ans, l'effectif de la banque a augmenté de 109%. Comparativement à fin 2014 il a évolué de 8.5%.

Nous remarquons une hausse constante des agents de maîtrises et cadres supérieurs et cela durant les exercices 2011 à 2015.

Concernant les cadres, nous avons enregistré une baisse de 48.6% en 2014 comparativement à 2013.

La répartition de l'effectif par structures centrales et agences commerciales se présente comme suit :

Cadre	2011	2012	2013	2014	2015
Structures centrales	41%	43%	40%	37%	36%
Agences commerciales	59%	57%	60%	63%	64%

L'indemnité de départ en retraite est évaluée au 31/12/2015 à 175 907 Milliers de DA contre 137 353 Milliers de DA à fin décembre 2014, elle a été arrêtée selon la convention collective bancaire de l'Algérie, le nombre de salaire à servir au départ à la retraite est déterminé selon le barème de l'association des banques et des établissements financiers (ABEF). Ce dernier prévoit un plafonnement de 22 mois de salaires lors du départ à la retraite (Plus de 32 ans de service).

La loi algérienne stipule que l'âge de la retraite est de 60 ans pour l'homme, 55 ans pour la femme pour 15 ans de service au minimum.

Hypothèses utilisées

- Ayant 5 ans d'activité minimum au sein d'AGB
- Probabilité de survie jusqu'à la retraite
- Probabilité de rester jusqu'à la retraite selon la catégorie d'âge :
 - Âge Inférieur à 35 ans
 - Âge entre 35 ans et 45 ans
 - Âge entre 45 ans et 55 ans
 - Âge Supérieur à 55 ans

NOTE N°11

INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL OU CONCERNANT CERTAINES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des états financiers et n'ayant pas fait l'objet d'une provision / Néant
- Événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice / Néant
- Aides publiques non comptabilisées du fait de leur nature / Néant
- Autres informations significatives / Néant

بنك الخليج الجزائر
Gulf Bank Algeria



Comment obtenir le rapport annuel 2016 ?

Pour de plus amples informations sur le rapport annuel 2016 ou pour avoir de nouvelles copies de ce même rapport, merci de nous contacter par téléphone : +213 (0) 21 910 308 / +213 (0) 21 984 904 / 3304 ou par e-mail : avotrecoûte@agb.dz.